103/2025

COMMUNE DU THUIT DE L'OISON

Réglementation temporaire de circulation pour cause de travaux

Le Maire de la commune du THUIT DE L'OISON,

Vu le Code de la route, notamment ses articles R. 44, R. 225 et R. 225-1 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-1 à L. 2213-4,

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété ;

Vu les travaux d'enfouissement de réseaux électriques, d'éclairage public et télécoms, chemin des Capelles au Thuit de l'Oison (27370), que doit effectuer l'entreprise BRUNET BATAILLE sise rue Jean Petit à Crosville la Vieille (27110) pour le compte de ENEDIS ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures de sécurité ;

A r r ê t e

Art. 1er. – À compter du 27 octobre 2025 et pour une durée de 30 jours, l'entreprise BRUNET BATAILLE est autorisée à effectuer les travaux d'enfouissement de réseaux électriques, d'éclairage public et télécoms, chemin des Capelles au Thuit de l'Oison.

Le stationnement sera interdit aux abords des zones de travaux et réservé aux véhicules de chantier.
La circulation se fera par alterna manuel avec un empiètement sur la chaussée.

Art. 2. – La signalisation conforme à la réglementation en vigueur sera mise en place par le demandeur.

Art. 3. – L'entreprise devra prendre rendez-vous auprès de la Mairie au 02.32.96.00.90 afin d'établir un procès-verbal de fin de travaux.

Art. 4. – Ampliation sera adressée à *:*
La Brigade de Gendarmerie d'Amfreville Saint Amand et Le Neubourg,
L'intéressé.

Fait au Thuit de l'Oison, le 16 septembre 2025.

Le Maire,
Gilbert DOUBET.

MAIRIE LE THUIT DE L'OISON (Eure)

COMMUNE LE THUIT DE L'OISON
Rue Henri de Campion - Le Thuit-Signol - 27370 LE THUIT DE L'OISON
☎ 02.32.96.00.90 - Fax : 02.32.96.00.91
mairie@thuitdeloison.fr

Publié le : 16/09/2025 14:19 (Europe/Paris)
Collectivité : Le Thuit de l'Oison
https://www.intramuros.org/le-thuit-de-l_oison/documents_administratifs/39714